



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

Marseille, le 22 octobre 2025

**Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux**

Affaire suivie par : Christine HERBAUT

Tél: 04.84.35.42.65.

Dossier N° 157-2022 AE

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

projet de contournement routier de Martigues/Port-de-Bouc

En exécution de l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 22 octobre 2025, il sera procédé, **du 30 octobre au 13 novembre 2025 inclus**, à la prolongation de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale tenant lieu d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, de dérogation espèces protégées et d'autorisation de défrichement, présentée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) - service transports, infrastructures, mobilité - concernant le projet de contournement routier de Martigues/Port-de-Bouc, sur les communes de Martigues, Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer.

Le projet consiste à réaliser 7,3 km de voie express avec trois échangeurs afin de desservir les villes de Martigues, Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer. Il permettra à terme, le déclassement de l'actuelle RN568 et sa requalification en boulevard urbain. Il sera composé de :

- La création d'une section d'environ 6 km de tracé neuf à 2x2 voies,
- L'aménagement sur place d'une section déjà existante de 0,3 km (actuelle A55) qui sera modifiée pour satisfaire aux normes autoroutières,
- L'intégration d'une section de 1 km déjà existante de l'A55 qui ne sera pas modifiée dans sa structure.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend la demande d'autorisation environnementale avec les volets dérogation espèces protégées et défrichement, l'étude d'impact et les avis rendus obligatoires dont notamment l'avis de l'autorité environnementale et l'avis du conseil national de la protection de la nature accompagnés des éléments de réponse du maître d'ouvrage ainsi que l'avis conforme de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche.

Le dossier d'enquête publique, sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée supplémentaire de 15 jours consécutifs, du 30 octobre au 13 novembre 2025 inclus, en mairie de Martigues, siège de l'enquête, et en mairies de Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux précisés ci-dessous à titre indicatif :

Mairie de Martigues	Mairie de Port-de-Bouc	Mairie de Fos-sur-Mer
siège de l'enquête		
hôtel de ville avenue Louis Sammut 13500 Martigues	hôtel de ville service urbanisme foncier cours Landrison 13110 Port-de-Bouc	hôtel de ville avenue René Cassin 13270 Fos-sur-Mer
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs consultable pendant toute la durée de la prolongation :

- à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/contournement-martigues-portdebouc>

- depuis le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Martigues>

- sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction de la citoyenneté, de la légalité et de l'environnement, bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – bureau 421 – contact préalable au 04.84.35.42.65/66).

Le dossier d'enquête publique sous format papier est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci en s'adressant auprès de la direction susmentionnée de la préfecture des Bouches-du-Rhône ou auprès des représentants du porteur de projet mentionnés ci-après.

Pendant la prolongation, le public pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête publique (version papier) tenu à sa disposition dans les mairies de Martigues (13590), Port-de-Bouc (13110) et Fos-sur-Mer (13270) aux heures d'ouverture au public

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/contournement-martigues-portdebouc>

Ce registre sera également accessible depuis le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Martigues>

- par courriel à l'adresse suivante :

contournement-martigues-portdebouc@mail.registre-numerique.fr

- par courrier adressé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à monsieur Gilles Douce, commissaire enquêteur, à la mairie de Martigues, avenue Louis Sammut (13500), siège de l'enquête.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- mairie de Martigues - hôtel de ville - avenue Louis Sammut (13500) - siège de l'enquête
mercredi 5 novembre 2025 de 9h00 à 12h00

- mairie de Port-de-Bouc - hôtel de ville - service urbanisme foncier cours - Landrison (13110)
jeudi 13 novembre 2025 de 14h00 à 17h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables à la mairie de Martigues, hôtel de ville, avenue Louis Sammut (13500), siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé précité.

Par ailleurs, l'ensemble des observations et propositions du public sera communicable aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête prolongée, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an dans les mairies de Martigues, Port-de-Bouc et Fos-sur-Mer où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

Au terme de l'enquête prolongée, le préfet des Bouches-du-Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision requise au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement. Il statue par arrêté portant autorisation environnementale et tenant lieu d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, de dérogation espèces protégées et d'autorisation de défrichement, assortie de prescriptions, ou par arrêté de refus, délivré à la DREAL PACA après avis, le cas échéant, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Cet arrêté est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

La personne responsable du projet est le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur – 36 boulevard des Dames – 13002 Marseille.

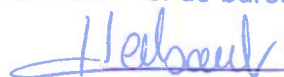
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

M. Laurent DUMONT - Chef de projet opérations complexes Bouches-du-Rhône
Tel : 04.88.22.64.58 - Mobile : 06.62.33.27.51

M. Kamel BOURICHE - Chef de projet infrastructures
Tel : 04.88.22.63.67 - Mobile : 07.62.75.99.22

M. Vincent ALBERT - Adjoint au responsable d'opération
Tel : 04.88.22.63.90 - Mobile : 06.59.72.08.75

Pour le Préfet
L'Adjointe au chef de bureau



Christine HERBAUT